



Compte rendu sommaire Modifié
délibération N°4 portant sur 3 REFUS DE VOTE au lieu de 3 CONTRE
et rajout de la délibération N°11 non votée
du Conseil municipal
du 19 Mars 2021

Convocation : 15 mars 2021

Affichage : 15 mars 2021

Présent (e)s : Nadège PLACÉ, Franck SULPICE, Aurélie MERLET, Annie CHAUVET, Patrick VITET, Isabelle PICHON, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Didier BEAUCHÊNE, Jonathan CHABAUD, Hugues PHILOUZE, Pascal RABEVOLO, Christian JOUANNET, Jean-Pierre MAZZOBEL.

Absent(e) excusé (e) s :

Patrice MUSSAT donne pouvoir à Nadège PLACÉ,
Jérôme HALLIER donne pouvoir à Franck SULPICE,
Coralie Le ROUX donne pouvoir à Aurélie MERLET,
Laurence GARNIER donne pouvoir à Isabelle PICHON,
Stéphane GOOSSENS donne pouvoir à Samuel GOUY.

Secrétaire de séance : Isabelle PICHON

A la demande de madame le maire, Le conseil Municipal autorise l'ajout de la délibération 2021-02-11 – Octroi de la protection fonctionnelle pour un conseiller municipal

Le procès verbal du conseil municipal a été approuvé à la majorité des personnes présentes et représentées. Toutefois, le conseil municipal a approuvé, à la demande de monsieur Pascal RABEVOLO de préciser « qu'il était le seul à filmer ».

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire

DÉLIBÉRATIONS :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°2021-02-01

Objet : Élection d'un 5ème adjoint

En vertu de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Pour la commune de Vue, cela laisse une possibilité de 5 adjoints maximum.

Considérant pour assurer le bon fonctionnement des services, qu'il est nécessaire de pourvoir le poste du 5^{ème} adjoint

Création d'un 5ème poste

15 POUR , 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL)

3 REFUS DE VOTE (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET)

S'est présenté Monsieur Samuel GOUY

Samuel GOUY : 15 POUR , 3 CONTRE (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET), 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL)

A été élu à la majorité absolue au poste de 5ème adjoint : Samuel GOUY

DIT que le procès verbal de l'élection sera joint à cette délibération

Délibération n° 2021-02-02

Objet : Indemnités des élus

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les indemnités des élus faisant suite à l'élection d'un 5ème adjoint

- pour le maintient du taux du maire, soit 46,28 %
- pour le maintient du taux aux adjoints, soit 15,17 %
- pour le maintient du taux au conseiller délégué, soit 11,91 %,

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce à la majorité absolue : **15 POUR, 3 CONTRE** (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET, **1 ABSTENTION** (Jean-Pierre MAZZOBEL)
Et autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Délibération n° 2021-02-03

Objet : Avenant n°2 A la convention constitutive et assistance au montage de projets du service commun « recherche et financements»

Le conseil municipal se **prononce à l'unanimité** sur l'intégration de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef dans le dispositif du service commune et autorise **madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

Délibération n° 2021-02-04

Objet : Commissions municipales

Il convient de procéder à l'élection des remplaçants des élus démissionnaires conformément à l'article L.2121-22 du CGCT des différentes commissions municipales dans lesquels siégeaient les élus démissionnaires .

Le Conseil municipal est invité à élire.

Ont été élus

à la **Commission des Finances-Budgets** : 1 poste à pourvoir

Samuel GOUY a été élu à la **majorité absolue : 15 POUR, 3 REFUS DE VOTE** (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET), **1 ABSTENTION** (Jean-Pierre MAZZOBEL)

à la **Commission d' Urbanisme-Voirie-PLU/PUI** : Jonathan CHABAUD

Jonathan CHABAUD a été élu à la **majorité absolue : 15 POUR, 3 REFUS DE VOTE** (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET), **1 ABSTENTION** (Jean-Pierre MAZZOBEL)

à la **Commission de l' Environnement – Jardins Fleuris- Aménagements publics – Tourisme** : 2 postes à pourvoir

Messieurs Jonathan CHABAUD et Jérôme HALLIER ont été élus, chacun en ce qui les concerne : **15 POUR, 3 REFUS DE VOTE** (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET), **1 ABSTENTION** (Jean-Pierre MAZZOBEL)

à la **Commission du Commerce Artisanat** : 1 poste à pourvoir

Jonathan CHABAUD a été élu à la **majorité absolue 15 POUR, 3 REFUS DE VOTE** (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET) , **1 ABSTENTION** (Jean-Pierre MAZZOBEL)

Délibération n° 2021-02-05

Objet : Défi Maritime et Littoral: charte partenariale

Le Département de la Loire Atlantique s'est engagé dans le Défi maritime pour construire et mettre en œuvre une vision partagée du développement durable des zones côtières autour des enjeux prioritaires en Loire-Atlantique avec l'établissement d'un scénario souhaité à l'horizon 2040. Désormais le Département propose le partage et la signature d'une charte engagement et partenarial. Celle-ci a vocation à développer l'identité et la culture maritime de la Loire Atlantique dans les projets et politiques publiques et pour objectif de fédérer les acteurs concernés autour d'une ambition partagée à l'horizon 2040,

Le conseil municipal **s'engage à l'unanimité**, à signer la charte partenariale constituant un cadre de coopération entre les acteurs publics et privés et à **autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

URBANISME

Délibération n° 2021-02-06

Objet : Remplace et annule la délibération n° 2021- 01-11: Cession des parcelles

Une collectivité ne peut acquérir gracieusement des biens mais tout au moins pour l'euro symbolique. C'est pourquoi, il convient de rapporter la délibération n° 2021-01-11 et de la remplacer par celle-ci, pour acquérir les parcelles situées dans le marais, **au prix de 1 € symbolique.**

L'assemblée délibérante **s'est prononcée à l'unanimité** sur l'acquisition des parcelles à l'euro symbolique et autorise madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Délibération° 2021-02-07

Objet: Linéaire voirie et parkings

Il est proposé de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé sur la voirie communale et les parkings

Le conseil municipal est invité à se prononcer : pour **modifier** le tableau de classement de la voirie publique communale ; **pour préciser** que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent dans la voirie publique communale **et d'arrêter** par voie de conséquence, le linéaire de la voirie communale, de **mandater** le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération, et d'**autoriser** le maire à signer tout document utile à cette fin

FINANCES

Délibération : 2021-02-08

Objet : Demande de subvention pour la réfection du terrain enherbé auprès du FRDC _ Pays de Loire

La commune de Vue a le projet de procéder à la remise en état du terrain enherbé pour un coût prévisionnel de 238 257, 09 € HT. En effet, le terrain de football n'est plus praticable et son coût de remise en état reste élevé pour la collectivité. Un diagnostic a été effectué qui devra être suivi d'une réfection. C'est pourquoi, il convient de solliciter, à raison de 10%, soit 23 825, 71€ HT la dotation FRDC - **Fonds Régional De Développement Des Communes en complément de celles sollicitées auprès de la DETR.**

L'assemblée délibérante s'est prononcée à la majorité absolue : 15 POUR, 3 CONTRE (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET, 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL)

D'APPROUVER le projet,

DE SOLLICITER la Dotation FRDC Fonds Régional De Développement Des Communes à raison de 10 % , soit la somme de 23 825,71 € HT,

D'AUTORISER Madame le maire à signer tous les dossiers relatifs à cette affaire.

Délibération n° 2021-02-09

OBJET : Financement de l'étude relative au Plan-Guide – Opérations et/ou études opérationnelles

La commune de VUE a été reconnue fin 2020 lauréate de l'A.M.I « Cœur de bourg, Cœur de ville » du département. L'assemblée délibérante s'est prononcée à la majorité absolue : **15 POUR, 3 CONTRE (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET, 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL)**

DE SOLLICITER toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement l'aide départementale pour le Plan guide,

D'APPROUVER les études permettant l'élaboration du plan guide opérationnel,

DE SOLLICITER toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement l'aide départementale du soutien aux territoires à son taux maximum,

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Délibération n° 2021-02-10

Objet : Construction École - Demande de subvention auprès Du FONDS ÉCOLE RÉGIONAL pour des acquisitions foncières et des Études pré-opérationnelles

La commune de Vue a le projet d'aménager une nouvelle école pour faire face à l'augmentation de la population et sécuriser les déplacements d'enfants. Pour ce faire, elle souhaite acquérir des terrains autour de la future implantation estimés à 492 939 € HT et procéder à des études pré-opérationnelles et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimées à 79 900€ HT. Les acquisitions foncières et les études peuvent être financées en partie par une subvention régionale au titre du pacte régional pour la ruralité mesure Fonds École.

L'assemblée délibérante s'est prononcée à la majorité absolue : 15 POUR, 3 CONTRE (Pascal RABEVOLO , Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET, 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL)

DE SOLLICITER les subventions auprès **Du FONDS ÉCOLE RÉGIONAL** pour des acquisitions foncières d'un montant estimé à 492 939 € HT et des Études pré-opérationnelles, pour un **montant estimé de 79900 € HT**

D'ACQUÉRIR les biens nécessaires pour le projet d'aménagement d'une nouvelle école,

D'AUTORISER madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Délibération n° 2021-02-11

OBJET : Octroi de la protection fonctionnelle et juridique

Cette délibération n'a pas été votée

